BULLETIN DE L'ANCE

Editeur: Association Nationale des Communautés Educatives (A.N.C.E.)

Boîte postale 255, L - 4003 ESCH-SUR-ALZETTE, Fax 57 33 70

Notre site web: www.ance.lu

Parution: Au moins 4 x par année

Abonnement: Veuillez verser la somme de 500 francs à un des comptes suivants:

CCP: 2977-67; BIL: 7-150/1515;

avec la mention: Abonnement bulletin ANCE

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:

Robert SOISSON, président

17, rue Mathias KOENER L - 4174 ESCH-SUR-ALZETTE

Tél.: 57 03 68 (privé), 54 73 83 - 294/295 (bureau)

Fax.: 57 33 70 (privé) e-mail: soisson.rob@sl.lu

Fernand LIEGEOIS, trésorier

91, rue Principale L - 3770 TETANGE

Tél. et Fax: 56 57 36 (privé) e-mail :fern.liégeois@sl.lu

Paul DEMARET, secrétaire

70, Val des Aulnes L - 3811 SCHIFFLANGE

Tél: 55 27 28 27 (Foyer Ste Elisabeth)

Privé: 54 15 54

e-mail: paul.demaret@neacom.lu

- L'ANCE a été constituée le 9 juin 1978. Elle est la section luxembourgeoise de la Fédération Internationale des Communautés Educatives (FICE) qui a été créée en 1948 sous les auspices de l'UNESCO. La FICE est la seule organisation internationale qui s'occupe des questions de l'éducation en dehors du milieu familial. Comme organisation non-gouvernementale, elle est représentée auprès de l'UNESCO, de l'UNICEF, de l'ECOSOC et du Conseil de l'EUROPE.
- L'ANCE regroupe une cinquantaine de membres actifs (Centres d'accueil, centres d'éducation différenciée, institutions spécialisées, associations de parents et de professionnels du secteur médico-psycho-pédagogique et social ainsi que 150 membres individuels. Les principaux objectifs de l'ANCE sont les suivants:
- 1. Défendre les droits des enfants, surtout des enfants les plus démunis
- 2. promouvoir la coopération et le dialogue entre les différentes professions du secteur médico-psychopédagogique et social
- 3. soutenir les communautés éducatives dans les actions et projets visant une amélioration des conditions de vie des enfants
- 4. promouvoir la formation continue des professionnels du secteur
- 5. mettre en oeuvre des programmes de loisirs et de vacances destinés aux enfants des communautés éducatives
- 6. collaborer aux efforts d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des enfants défavorisés
- 7. publier régulièrement un bulletin
- 8. collaborer activement aux travaux de la FICE
- 9. favoriser les échanges internationaux à tous les niveaux de l'action éducative